

Mademoiselle Audrey HERVOUET
La Tambourinerie
85 370 MOUZEUIL SAINT MARTIN

Monsieur François Hollande
Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg Saint Honoré
75 008 PARIS

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous faire parvenir ce courrier pour vous signaler des violences policières graves survenues à Rodilhan le Dimanche 27 Octobre 2013 et vous demander également d'intervenir concernant le sujet de la tauromachie.

En effet, je faisais partie des manifestants opposés à la corrida ce jour. Il sera donc inutile aux renseignements généraux de perdre du temps à chercher mon nom, je vous le donne. Nous étions environ 800 manifestants à protester contre cette pratique barbare, cruelle, inutile et antidémocratique. Nous étions pacifiques, je tiens à vous le confirmer. Nous ne sommes ni des terroristes ni des fous furieux, nous sommes des citoyens indignés qu'une pratique qui est interdite sur le territoire français puisse être autorisée alors qu'elle ne concerne qu'environ 10 000 aficionados. Environ 10000 individus imposent donc leur loi à la France entière qui est opposée à 80% à cette pratique. J'aimerais donc savoir pourquoi l'Etat Français se rend complice de cette pratique d'une part en l'autorisant, d'autre part en mettant à disposition des forces de l'ordre pour un montant d'environ 50 000 euro pour une après midi (payés bien entendu par les contribuables), pour protéger une poignée d'individus dénués de cœur, de raison, de compassion et d'empathie et accessoirement d'autoriser le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, à divulguer son avis personnel au sujet de la corrida, qui, d'ailleurs, n'intéresse personne. Nous ne payons pas Manuel Valls pour qu'il donne un avis personnel mais pour qu'il assure des fonctions démocratiques.

Sachez Monsieur le Président, que j'ai voté pour vous aux élections 2012 parce que parmi les propos que j'ai entendu de votre part concernant la corrida figuraient :

« J'entends votre indignation. **La cruauté et la maltraitance animales** sont des marqueurs qui indiquent le **niveau de civilisation d'une société**. Le spectacle de la corrida peut heurter certaines personnes, sensibles au **sort malheureux** réservé aux animaux, dont **la mise à mort est reléguée au rang de divertissement et de spectacle** ».

Je vous demande donc aujourd'hui d'engager un débat sérieux et rapide ainsi qu'un référendum sur la corrida **puisque 80% des français** que vous représentez y sont opposés. Je vous demande donc d'entendre les français et de faire interdire cette pratique monstrueuse.

Je profite de ce courrier pour ajouter que parmi les éléments qui constituaient votre campagne présidentielle figurait également votre refus de voir de la viande hallal ou casher sur le territoire français. Or aujourd'hui et bien que cela fut **interdit par la loi française**, la majorité des animaux sont égorgés sans étourdissement préalable. Je vous demande également de tenir vos engagements à ce sujet.

Pour revenir à l'objet de mon courrier, la manifestation anti corrida du 27 Octobre 2013 à Rodilhan (Gard), je souhaite vous indiquer que nous étions pacifiques.

Le Maire de la commune avait fait interdire toute manifestation à une distance inférieure à 400 mètres des arènes.

J'aimerais savoir sur quelle base légale, le maire se base pour limiter une manifestation à un périmètre donné.

J'aimerais également que vous m'indiquiez pourquoi, en tant que citoyenne, je n'avais pas le droit de traverser le village de Rodilhan comme bon me semblait le 27 Octobre 2013 et sur quelle base Monsieur le Maire de Rodilhan m'interdit l'accès à l'intégralité du village ce jour là.

La manifestation était donc pacifique, nous avons défilé avec des banderoles, des affiches, en faisant effectivement du bruit mais c'est le but d'une manifestation...

Lorsque nous sommes arrivés devant les barrages, nous nous sommes assis devant les barrages, dos aux CRS présents. Voyant que nous ne partirions pas, ils nous ont gazés à maintes reprises alors que nous ne représentions aucun danger.

J'ai pour ma part été gazée, alors que je venais de retirer mes lunettes et mon masque pour demander au CRS s'il estimait que je représentais une menace et il m'a gazée alors que je ne l'avais ni agressé ni menacé ni touché.

J'aimerais savoir depuis quand on ne peut plus parler à un CRS sans que cela ne devienne une agression qui nécessite un gazage à bout portant.

Vous trouverez en pièce jointe l'attestation du médecin qui m'a examinée ainsi que l'ordonnance.

J'ai été prise en charge par la Croix Rouge car je ne pouvais plus marcher, plus ouvrir les yeux, j'avais du mal à respirer, que j'étais désorientée et au bord de la perte de connaissance.

Estimez vous que les forces de l'ordre ont besoin de gazer une jeune femme (ou même un vieil homme d'ailleurs), qui lui pose une question ou bien qui est assis par terre ? Ont-ils le droit de le faire ? La réponse aux deux questions est me semble t-il négative.

Je vais donc déposer plainte à l'encontre des forces de l'ordre et en particulier du CRS qui m'a gazée (vous trouverez sa photo en pièce jointe).

Juste avant que je sois gazée, j'ai été témoin d'une scène de violence scandaleuse de la part d'un autre CRS (dont vous trouverez également la photo en pièce jointe) qui s'est littéralement acharné sur une femme qui avait les pieds coincés dans des barrières, elle était allongée et cet agent la rouait de coups de matraque et de coups de pieds.

Pensez vous que cela soit acceptable, en France, en 2013 ?

J'ai également été témoin d'une scène de violence de la part des CRS sur un pauvre homme qui ne pouvait pas se défendre (vous trouverez également la photo en pièce jointe). Ils étaient au moins 4 CRS à tabasser et gazer cet homme !

J'ai également vu la femme qui a reçu un flash ball provoquant un trou dans son mollet (photo en pièce jointe).

Ces exemples ne sont qu'une infime partie de la violence dont j'ai été témoin et victime ce
Dimanche 27 Octobre 2013.

J'ai honte d'être française et honte d'être humaine lorsque je vois le déchaînement de violence de la part des forces de l'ordre qui étaient présentes ce jour là.

Heureusement, parmi les forces de l'ordre, quelques agents nous ont rassurés en nous disant que le combat serait bientôt gagné (en parlant de l'abolition de la corrida) et qu'on devrait nous décerner une médaille pour le combat que l'on menait.

Je constate avec effroi qu'en 2011, alors que des manifestants pacifiques une fois de plus, sont descendus dans l'arène, ils ont été gravement violentés par les aficionados. On leur a reproché de ne pas avoir déclaré la manifestation.

Aujourd'hui, en 2013, la manifestation était déclarée et c'est par les forces de l'ordre françaises que nous nous sommes faits lyncher, parce qu'il n'y a pas d'autre mot.

J'ajoute qu'en fin d'après midi, sur la base d'un arrêté préfectoral que personne n'a voulu nous fournir, les forces de l'ordre nous ont fait reculer puisque nous n'avions finalement plus le droit de manifester, même au-delà de la limite des 400 mètres.

Donc finalement le droit de manifester n'existe pas en France, pays des Droits de l'Homme !

Les 80% des Français qui sont opposés à la corrida doivent donc se taire, ne pas manifester et payer d'une part les subventions qui sont octroyées pour le maintien de cette torture, et d'autre part pour payer des forces de l'ordre destinées à tabasser des manifestants qui finalement représentent la voix de ces 80% de français !!!

Monsieur le Président, dans quel pays sommes nous ? Sommes nous toujours en France ?

Sommes-nous toujours sous un régime démocratique ?

Si nous sommes récemment passés en dictature, je vous serais gré de bien vouloir me l'indiquer pour que je puisse, comme les aficionados, faire ma petite loi locale, bénéficier d'aides financières de l'Etat et bénéficier de la protection rapprochée de CRS pour entrer et sortir d'une arène où l'on torture un animal alors que sur le reste de la France, cela est puni de 30 000 euros d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

En tout cas, en tant que citoyenne française je refuse que mes impôts soient utilisés à cette fin, entres autres, je refuse qu'on massacre un animal dans quelques peuplades d'écervelés dans le sud de la France alors QUE SUR TOUT LE RESTE DU TERRITOIRE français cela est appelé des actes de TORTURE ET DE BARBARIE sur un animal.

Je refuse qu'on m'empêche de traverser un village, de façon totalement arbitraire puisque c'était la première fois que j'assistais à une manifestation anti corrida.

Je refuse d'être violentée, frappée, gazée alors que je ne suis ni violente, ni armée, ni menaçante.

Je refuse également d'être traitée comme une terroriste et je refuse que M. le Maire de Rodilhan se permette de dire « Il faut les dissoudre ces gens là ». Avec quoi compte t-il nous dissoudre ? Avec du gaz lacrymogène peut être. Remarquez, vu les quantités que nous avons reçues, nous aurions pu effectivement être dissous...

Je refuse aussi que Monsieur VALLS se permette de donner son avis personnel sur la corrida. Se permettrait-il de dire en public par exemple qu'il serait raciste ou bien qu'il trompe son épouse ? Non, donc il n'a pas à dire que la corrida fait partie de ses origines.

Je vous indique donc, Monsieur le Président, par ce courrier, que je compte continuer à me battre contre la corrida et que la prochaine fois je serais équipée de tout le matériel nécessaire pour me protéger puisqu'on ne peut plus manifester en étant vêtu normalement.

Je vous informe également que je compte me défendre si jamais des forces de l'ordre abusaient de leur pouvoir en me frappant ou bien en me gazant ou en utilisant la violence alors qu'elle n'est pas justifiée.

Je compte rester pacifique mais le pacifisme ne doit pas être confondu avec le masochisme. Par conséquent si je suis violentée, je me défendrais, sachez le. Et sachez également que nous sommes des centaines, des milliers à être dans le même état d'esprit.

Je pense qu'il est grand temps que l'on arrête de prendre les protecteurs des animaux pour des imbéciles et que l'on entende ENFIN la voix des animaux qui sont des êtres sensibles, intelligents, qui ont des droits, notamment celui au respect et qu'il est du devoir d'une nation de respecter et de faire respecter les animaux.

Il est grand temps aussi que les forces de l'ordre cessent de faire du zèle et d'utiliser des armes dangereuses destinées à blesser à tout va alors que celles-ci sont prescrites uniquement en cas de violence de la part des manifestants (notamment).

Il est donc important que Monsieur VALLS, au lieu de nous faire partager ses convictions (dont on se fiche royalement d'ailleurs) s'attèle à faire comprendre à ses hommes que la défense des citoyens comprend également les citoyens qui défendent les animaux et pas seulement ceux qui les torturent à mort.

Je vous indique donc Monsieur le Président que si la corrida n'est pas interdite d'ici là, je compte manifester pacifiquement de nouveau, mais me défendre contre toute attaque des aficionados ou des forces de l'ordre si celles-ci utilisent des armes non appropriées à mon comportement.

Il faudra donc que les forces de l'ordre utilisent leur arme à feu pour m'arrêter, mais aux vues des événements de Dimanche dernier, cette étape est peut être déjà prévue par Monsieur VALLS ?

Je n'ai jamais insulté ou violenté un agent de la force publique (ni que ce soit d'ailleurs) et je pense avoir le droit au même traitement, en tout cas, je compte bien le revendiquer en tant que citoyenne française.

Et puisque les politiques français n'ont pas décidé d'entendre la voix des animaux, comptez sur mon entier dévouement à la cause animale pour faire en sorte qu'elle soit entendue.

Je vous précise également que j'attends une réponse de votre part et non de celle d'un de vos conseillers puisque c'est bien pour vous que j'ai voté et non pour l'un de vos conseillers.

En cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la République, mes salutations respectueuses,

Audrey HERVOUET

Copie à Monsieur le Procureur de Nîmes pour dépôt de plainte.

Photos prises le Dimanche 27 Octobre à Rodilhan : (quelques exemples évidemment...les vidéos complètes sont disponibles sur « Sauvons les Animaux.com »



**Vous reprendrez bien un peu de
démocratie ? Rodilhan, Gard, 27/10/13**



Moi-même, prise en charge par la Croix Rouge après un gazage à bout portant.



**Cet homme se sent-t-il menacé ?
NON, il s'apprête à tirer sur un manifestant anti-corrída !**

Rodilhan - 27 octobre 2013

Elle est belle la France de Manuel Valls, plus aficionado que Ministre !



Photo : Jean-Marc Montegnies - Animaux en Peril

CRS qui m'a gazée à deux reprises dont une à bout portant sans justification.



CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY-LE-COMTE
 N° FINISS RS 0 00018 3
 Service des URGENCES - S.M.U.R.

Fontenay-le-Comte, le: 29/10/13
 NOM: HELVOUET
 PRÉNOM: Audrey

Docteur S. MEKNACI
 Chef de Pôle
 Praticien Hospitalier
 N° RPPS: 1 0 0 0 2 5 8 0 6 2 8

Docteur C. COUILLARD
 Responsable d'Unité
 Praticien Hospitalier
 N° RPPS: 1 0 0 0 2 5 8 6 4 5 0

Docteur A. BOUNACEUR
 Praticien Hospitalier
 N° RPPS: 1 0 0 0 2 0 9 0 8 1 8

Docteur S. MOUNSANDE
 Praticien Hospitalier
 N° RPPS: 1 0 0 0 3 2 5 6 4 0 0

Docteur A. RIAH
 Praticien Hospitalier
 N° RPPS: 1 0 0 0 3 8 2 9 7 8 4

Docteur N. BOUDET
 Praticien Hospitalier
 N° RPPS: 1 0 0 0 3 2 5 6 4 0 0

Docteur S. SIEYAMJII
 Praticien Contractuel
 N° RPPS: 1 0 1 0 0 2 9 5 5 2 5

Docteur G. M. NGAHA
 Praticien contractuel
 N° RPPS: 1 0 1 0 0 3 7 3 9 8 3

1) Vitamine A pommarole
 11 x 41

2) Doliprane 1g
 1 à 41, si d'abus

3) Dexam 1 TGN.

PÔLE SANTÉ SUD VENDÉE - 11, RUE DU DOCTEUR RENÉ LAFORGE
 Centre Hospitalier - 40, RUE RABELAIS - B.P. 39 - 85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX
 Tél.: 02 51 53 30 43 - Fax: 02 51 53 30 46



CRS qui a frappé la femme à terre à coups de matraque et de pieds, sous mes yeux.

Certificat initial de constatation de coups et/ou de blessures

Je soussigné(e) Dr **Dr. CHEMIN Baptiste** exerçant au Service des Urgences
de FONTENAY LE COMTE, certifie avoir examiné le **29/10/2013 à 16:18** une personne :
déclarant se nommer :

NOM : **HERVOUET** épouse :
Prénoms : **AUDREY**
Sexe : **F** se disant âgé(e) de : **28a**
Résider à : **LA TAMBOURINERIE (85370)MOUZEUIL ST MARTIN**

disant avoir été victime de :
agression lors d'une manifestation

le **27/10/2013 à 13:00** à **Rodilhan**

se plaignant de :
douleur de la main gauche, du cou et des yeux

avoir constaté :
**entorse de la MCP du premier rayon de la main gauche, erytheme du cou de 15x20
cm avec phlyctene laterale, irritation conjonctivale**

son état nécessite :
traitement symptomatique

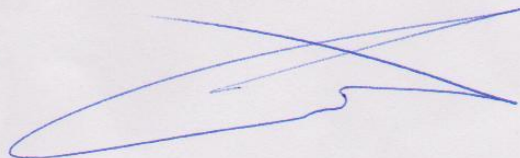
Les examens complémentaires suivants sont prescrits pour compléter le dossier médical :

En conséquence :
Il n'y a pas lieu d'envisager une Incapacité Totale de Travail

Certificat établi à **FONTENAY LE COMTE, le 29/10/2013**, pour servir et faire valoir ce que
de droit.

Fait à **FONTENAY LE COMTE, le 29/10/2013**

Signature :
Dr. CHEMIN Baptiste



Mademoiselle Audrey HERVOUET
La Tambourinerie
85 370 MOUZEUIL SAINT MARTIN

Monsieur le Procureur de la République
Palais de Justice
30 000 NIMES

DEPOT DE PLAINTE

Monsieur le Procureur de la République,

Je viens par ce courrier vous demander de recevoir ma plainte pour des violences policières graves survenues à Rodilhan le Dimanche 27 Octobre 2013, que j'ai notamment subies.

En effet, j'ai subi une vingtaine de gazages dans l'après midi dont un, particulièrement violent, à bout portant et ce, sans aucune justification puisque j'étais seule (ceci est visible sur une vidéo), pacifique, comme tout le monde, et que je n'avais ni insulté ni menacé le CRS qui m'a donc violentée dans aucune justification.

J'ai également reçu un coup de matraque, tout aussi injustifié, du même gendarme un peu plus tôt, qui aura pour conséquence une entorse du doigt.

Je souhaite donc déposer plainte contre le CRS en question pour les violences injustifiées que j'ai subi et pour le fait qu'il ait largement abusé de sa position, de son pouvoir et de ses fonctions.

Je dépose plainte pour coups et blessures à l'encontre de cet agent.

Je souhaite également apporter mon témoignage concernant les nombreuses, diverses et graves violences dont j'ai été témoin tout au long de cette journée, qui venaient systématiquement de la part des forces de l'ordre, sans justification, sans sommation.

J'insiste sur le fait que nous étions pacifiques, bien souvent assis voire allongés par terre donc j'aimerais savoir quel menace nous représentions pour mériter d'être traités de la sorte.

Je dépose également plainte contre M. le Maire de Rodilhan qui m'a donc, par sa décision arbitraire, empêché d'accéder à un lieu public le Dimanche 27 Octobre 2013 alors que je suis une citoyenne française et qu'aucune décision de mise à distance n'a été prononcée à mon encontre.

J'avais donc parfaitement le droit de circuler librement dans ce village.

Je vous remercie donc de recevoir mes plaintes.

En cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Procureur, mes salutations respectueuses,

Audrey HERVOUET